



USEE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 PARIS LA DEFENSE Cedex

Compte-rendu CFDT de la réunion intersyndicale à l'Assemblée des Départements de France (ADF) le 27 avril 2010

Suite à notre demande d'audience en intersyndicale du 9 février 2010 à Monsieur Claudy LEBRETON, président de l'ADF, nous avons été reçus le 27 avril au siège de l'ADF à PARIS.

Quelques dizaines de militants étaient venus accompagner et soutenir les délégations syndicales CFDT, CGT, FO devant le siège de l'ADF.

Pour la CFDT, participaient à cette réunion : Francis HIESIGER (SN Strasbourg), Frédéric BROTHELANDE DGAC/SNIA, Rémi HUTINET Parc 52, Jean Claude LENAY de la fédération Interco, Patrick GROSROYAT (USEE/CFDT).

Pour l'ADF Claudy LEBRETON, président, Yves Krattinger vice président et sénateur, ainsi que des collaborateurs.

Allons à l'essentiel...

Pas de divergence dans les déclarations syndicales, nous demandons toujours le transfert global des parcs de l'Équipement pour préserver l'outil et l'avenir des personnels. Nous demandons également le respect des engagements faits par les sénateurs et les députés, ainsi que par le gouvernement lors de la modification du projet de loi et l'abandon du statut de Personnel Technique Spécialisé (PTS) pour une intégration (je cite) « attractive » dans la fonction publique territoriale.

Nous remettons la pétition nationale intersyndicale au président de l'ADF pour prouver la détermination des personnels.

Le président nous indique que l'ADF qui est une assemblée des départements de France n'a pas de pouvoir décisionnel.

Il évoque la différence fondamentale entre les deux fonctions publiques Etat/territoriale :

- FP/Etat : ce sont des corps
- FP/Territoriale : ce sont des cadres d'emplois

Et qu'au nom de la libre administration des collectivités chacun est maître chez lui. Il n'y a pas de modèle type pour les transferts, dans certains départements le Parc restera un Parc, dans d'autres départements il fusionnera avec d'autres services, ou bien disparaîtra. Il pourra aussi se créer des établissements avec des formes juridiques spécifiques.

Le président de l'ADF évoque aussi les très grandes difficultés financières des collectivités. L'Etat doit encore 8 milliards suite à la loi de 2004.

Ce contexte n'est pas favorable aux transferts des Parcs de l'Équipement et à la reprise des personnels.

Il rappelle que malgré des amendements proposés, les parcs départementaux ne peuvent plus travailler pour les communes !

Concernant le décret d'intégration, Monsieur Krattinger qui n'avait que peu de temps à nous consacrer, précise que ce décret d'intégration pose problème sur plusieurs points :

- l'accès à la catégorie A par le biais d'une commission nationale de classement,
- le niveau de reclassement en catégorie B des chefs d'équipes
- la fixation d'un plancher d'intégration et son niveau (technicien territorial)

De plus, il craint que cela soit difficilement gérable au niveau des collectivités et que les personnels en place voient d'un très mauvais œil l'arrivée de personnel à des niveaux supérieurs ou égaux aux leurs.

Il précise également, qu'il y a un quota de 8% de maîtrise dans les collectivités et qu'une intégration massive d'OPA dans cette catégorie bloquerait les déroulements de carrière des personnels en place.

Pour la CFDT, le contexte financier et politique fait que les OPA sont pris en otages !

Vu la pyramide des âges et le nombre d'OPA en haute maîtrise 7% maximum des effectifs, peu d'agents feront une demande d'intégration.

Pour la CFDT c'est un faux problème.

Nous demandons que la loi qui prévoit une intégration de droit avec la prise en compte du salaire de base et l'ancienneté soit respectée.

Nous revendiquons une intégration permettant de maintenir le niveau de rémunération sans indemnité compensatrice avec des perspectives de déroulement de carrière attractives.

Le président de l'ADF propose de faire des simulations d'intégration dans plusieurs Parcs et d'analyser l'impact sur les trois catégories A,B ,C.

Il propose également une rencontre avec les acteurs concernés, l'ADF, les OS, les Ministères impliqués (Ecologie, Intérieur, etc) avant de transmettre ses remarques sur le décret d'intégration.

Il propose d'écrire au Ministre pour que du temps soit donné à la négociation et demande en préalable à l'intersyndicale de lui transmettre par courrier les points du décret à revoir et à négocier.

Nous rencontrons en intersyndicale le représentant du Ministre aujourd'hui à 15h.

Il faut maintenir la pression, le mois de mai sera chaud !